

# Le dispositif des Opah de Tarn & Dadou entre dans sa 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat de Tarn & Dadou ont permis d'accompagner des centaines de propriétaires dans l'amélioration durable et qualitative de leur logement.

La communauté de communes poursuit, avec ses partenaires, sa politique d'amélioration du confort thermique des logements de son territoire en s'associant à la mise en place des dispositions nouvelles décidées par le Gouvernement dans le cadre du plan national de rénovation énergétique de l'habitat.

## Ce qui a changé depuis juin 2013

Pour les propriétaires occupants :  
des plafonds de ressources réévalués pour un public bénéficiaire plus large

Des aides majorées pour les travaux d'économie d'énergie

Pour les propriétaires bailleurs :  
des critères d'éligibilité plus souples, notamment sur le volet énergétique

Imprimé avec des encres végétales par l'imprimerie Escoubiac à Graulhet, certifié Imprim'vert, Septembre 2013.



### Cabinet FARAMOND

Chargée de projet :  
**Axelle GENNESON**  
Permanences téléphoniques  
lundi matin : de 8h30 à 12h30  
jeudi après-midi : de 13h30 à 17h30  
tél. : 05 63 38 54 04  
courriel : faramond-axelle@orange.fr



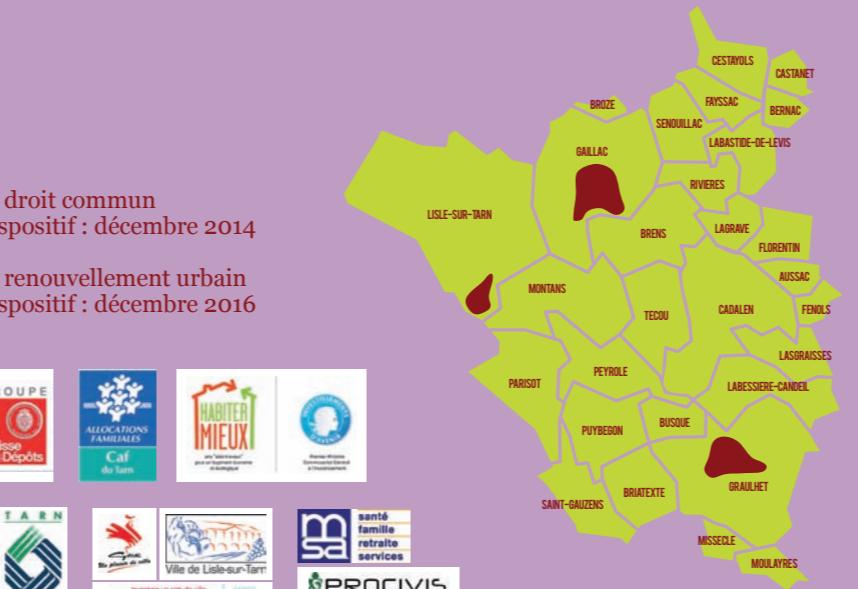
Opah de droit commun  
fin du dispositif : décembre 2014

Opah de renouvellement urbain  
fin du dispositif : décembre 2016



[habitat.ted.fr](http://habitat.ted.fr)

Missionné par Tarn & Dadou, le Cabinet Faramond réalise les diagnostics techniques du logement, vous apporte des conseils dans la définition du projet, vous informe sur les aides disponibles, établit un plan de financement prévisionnel et constitue le dossier de demande de subventions. Il est votre interlocuteur unique pour répondre à vos questions et réaliser gratuitement le montage des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.



**VIVONS MIEUX CHEZ NOUS !**

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE LES OPAH DE TARN & DADOU**

**vous aident à AMÉLIORER votre habitat**

**TARN & DADOU HABITAT**

**Agence nationale de l'habitat Anah**

## Qui peut en profiter ?

- Vous êtes propriétaire occupant**
  - Vous ne dépassiez pas un certain plafond de ressources.
  - Votre logement a plus de 15 ans.
  - Vous n'avez pas bénéficié d'un Prêt à taux zéro pour l'achat d'un bien dans l'ancien depuis 5 ans.
  - Vous vous engagez à occuper votre logement à titre de résidence principale pendant au moins 6 ans après perception des aides et subventions.
  - Vous n'avez pas commencé les travaux avant la demande de financement.
- Vous êtes propriétaire bailleur**
  - Vous vous engagez à conventionner votre logement pendant 9 ans et à le louer à un loyer plafonné.
  - Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans.
  - Vous n'avez pas commencé les travaux avant la demande de financement.
- Vous êtes locataire**
  - Vous occupez un logement qui connaît des problèmes de vétusté ou de mauvaises performances énergétiques, il peut être réhabilité par votre propriétaire avec les financements des Opah

**Renseignements sur habitat.ted.fr**

# VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE des aides POUR VOUS un accompagnement individualisé

**Quels types de  
travaux  
sont subventionnables ?**

Les travaux qui peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre des Opah (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) sont des travaux d'amélioration et non pas d'entretien. Ils doivent figurer sur la liste des travaux subventionnables par l'Anah\* et devront nécessairement être réalisés par des professionnels du bâtiment.

- **Travaux d'amélioration de l'habitat** en matière de sécurité, salubrité ou d'équipement (gros œuvre, toiture, raccordement réseaux, travaux intérieurs de remise aux normes, d'équipements sanitaires, ventilation, chauffage,...).
- **Travaux d'économie d'énergie** notamment dans le cadre du programme Habiter Mieux (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries,...).
- **Autres travaux** de type :
  - travaux d'accessibilité et d'adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap,
  - travaux de remise aux normes des systèmes d'assainissement autonomes,
  - traitements et travaux nécessaires pour lutter contre la présence des termites.

**Une facture énergétique moins chère**

À **Lagrave**, une propriétaire occupante a pu isoler les murs de sa maison individuelle et changer sa chaudière. Les travaux ont permis un gain énergétique de 30 %, ce qui allège considérablement son budget « énergie ». Avec les Opah de Tarn & Dadou, ce dossier a été subventionné à hauteur de 80 % du coût total des travaux.

**Locataires heureux, propriétaires satisfaits**

À **Lasgraïsses**, deux propriétaires en indévision viennent de bénéficier des nouvelles mesures mises en œuvre depuis juin 2013. Désormais, les propriétaires bailleurs sont éligibles aux travaux d'économies d'énergie. Ainsi, de gros travaux tels que : isolation des murs et plafonds, changement des menuiseries, installation de VMC, d'une chaudière et de radiateurs vont permettre de réaliser un gain énergétique de 66 % sur ce bien destiné à la location.

**De nouveaux logements confortables à louer**

À **Lisle-sur-Tarn**, un propriétaire bailleur a pu bénéficier de subventions à hauteur de 35 % afin de réhabiliter un immeuble vacant très dégradé. Cette rénovation, financée en « travaux lourds », a permis de créer 2 logements situés en plein centre-ville, chacun avec son cellier privatif. Les travaux réalisés sont très qualitatifs puisque le gain énergétique après travaux est de 53 %.

**La rénovation énergétique des logements est lancée sur Tarn & Dadou**

**19 000 € TTC de travaux**

Contribution	Montant
8 900 € Anah	
3 500 € Habiter Mieux (État)	
1 800 € T&D	
1 500 € Région	
Reste à charge : 3 300 €	

**48 000 € TTC de travaux**

Contribution	Montant
11 300 € Anah	
2 000 € Habiter Mieux (État)	
2 300 € T&D	
1 000 € Région	
Reste à charge : 31 400 €	

**150 000 € TTC de travaux**

Contribution	Montant
39 500 € Anah	
16 500 € T&D	
2 000 € Région	
Reste à charge : 92 000 €	

\* Agence nationale de l'habitat